

00 BNC

@ 2 P

Société Anonyme
au capital de 38 112,25 €
Siège social : 10 Allée des Champs Elysées
91042 EVRY CEDEX
RCS EVRY B 418 130 167

A4588

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 16 Octobre 2002**

L'an deux mille deux,
Le Mercredi 16 Octobre, à 12 heures,
les actionnaires de la Société A 2 P, Société Anonyme au capital de 38 112,25 € divisé en
2 500 actions de 15.24 Euros chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale
Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des actionnaires présents,
en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Commissaire aux Comptes Mr Edouard FEUTRY a été régulièrement convoqué.

L'assemblée est présidée par Mr Pascal VENACHE en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration.

M Pascal et Bernadette HUYGHE, actionnaires présents et acceptant, sont nommés
scrutateurs.

M Serge Griffoulières accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les
membres du bureau, que sont représentées 2 500 actions.
Le quorum étant atteint, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, une copie des statuts, les copies des lettres de convocation,
feuille de présence, rapport du Conseil, texte des résolutions proposées.

Il rappelle que les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à
la disposition des actionnaires dans les délais légaux, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Changement du Commissaire aux Comptes titulaire
- Questions diverses

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration .

Après avoir répondu aux questions des actionnaires, le Président décide de passer au vote des
résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité :

* Edouard Feutry Commissaire aux Comptes »

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil et à la demande de Mr Feutry, décide de nommer comme Commissaire aux comptes Titulaire, la Sarl ^{*E.F.C.C.} représentée par Mr Edouard FEUTRY, 2 rue Jean Jaurès, 78100 St GERMAIN en LAYE, et ce en remplacement de M^R Edouard FEUTRY

2° RESOLUTION

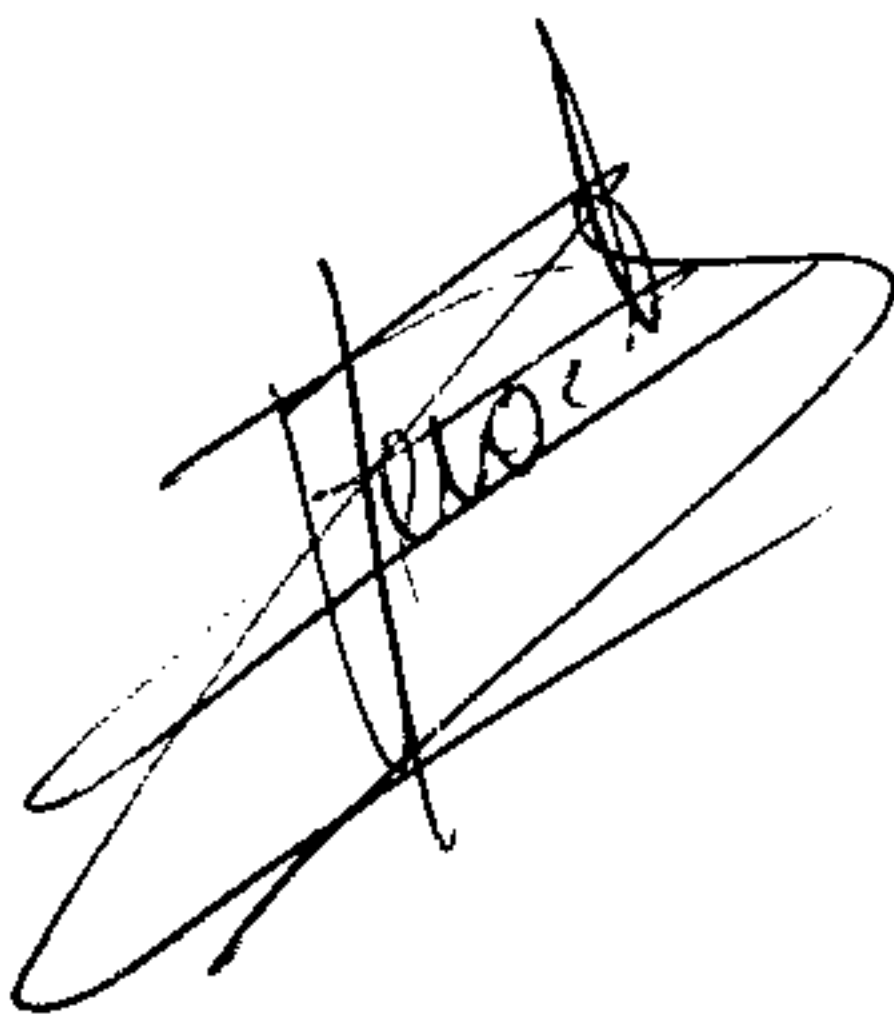
Tous pouvoirs sont donnés au Président du conseil Mr Pascal VENACHE, ou au porteur d'une copie certifiée conforme des présentes pour faire le nécessaire et accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 12 heures 15 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Le Président
Pascal VENACHE

Les scrutateurs
Pascal HUYGHE

Le secrétaire
Serge Griffoulières

A large, stylized signature in black ink, appearing to be 'P. Venache', written over a horizontal line.A stylized signature in black ink, appearing to be 'Bernadette Huyghe', written over a horizontal line.

Bernadette HUYGHE

A stylized signature in black ink, appearing to be 'S. Griffoulières', written over a horizontal line.